



---

## INFORMATIONS et INSCRIPTIONS

### Ecole de Golf du Beaujolais 2021-2022

---

**INSCRIPTION LE SAMEDI 4 SEPTEMBRE DE 9H à 12H.**

**SEANCE DECOUVERTE POSSIBLE EN SEPTEMBRE (1 fois)**

**Les inscriptions sont possibles tout au long du mois de septembre.**

#### RENSEIGNEMENTS :

- Par mail : [ecoledegolfdubeaujolais@gmail.com](mailto:ecoledegolfdubeaujolais@gmail.com)
- Responsable école de Golf : Anne Lianos : 06 64 90 68 98
- Auprès des pro :
  - Arnaud Delbos : 06 42 22 07 78
  - Lesly De Geynst : 06 38 64 80 84
- Au Club House du Golf du BEAUJOLAIS : 04 74 67 04 44

#### DOSSIER COMPLET :

- Fiche d'inscription
- Autorisations parentales :
  - Fiche médicale d'urgence
  - Autorisation de photographe
  - Autorisation contrôle anti-dopage
- Charte École de golf signée par les parents et l'élève
- Règlement par chèque :
  - ⇒ 1 chèque à l'ordre de la SA du Golf du Beaujolais pour l'accès aux installations
  - ⇒ 1 chèque à l'ordre de l'AS du Beaujolais pour la partie enseignement.

➔ Remettre le dossier d'inscription à l'accueil du golf.



## FICHE D'INSCRIPTION ECOLE DE GOLF - SAISON 2021/2022

Nouvelle inscription Réinscription 

Nom et prénom de l'enfant :	
Date de naissance :	
Index :	Niveau drapeau :
Nombre d'années de pratique :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :

père/mère/tuteur <u>1</u>	père/mère/tuteur <u>2</u>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Portable :	Portable :
Email :	Email :

Un parent (ou les 2) est membre  Du Golf Du Beaujolais  De l'AS Golf du Beaujolais

Choix du Cours <i>Merci de faire 2 choix (hors compétition)</i>	Mercredi		Samedi		Dimanche	
	Horaires	Choix n°	Horaires	Choix n°	Horaires	Choix n°
Initiation (1h)	-	-	-	-	11h30 -12h30 Lesly	
Loisir (1h30) ou perfectionnement	14h00-15h30 Lesly		11h-12h30 Arnaud		10h00-11h30 Lesly	
Perfectionnement	15h30-17h00 Lesly – EQ FILLES		9h30-11h00 Arnaud		-	-

ENTRAINEMENT	MERCREDI 1h30	ENTRAINEMENT séance 2h
COMPETITION (sur sélection des pros)	14h-15h30 Arnaud	cf. calendrier

Groupe compétition, visa du pro ou d'un responsable EDG/AS) \_\_\_\_\_

Règlement : Enseignement \_\_\_\_\_ Installations \_\_\_\_\_ par chèques, espèces, ou CB. Possibilité de régler en 3 fois la partie enseignement.



## REGLEMENT ECOLE DE GOLF DU BEAUJOLAIS 2021-2022

Charte approuvée par le Comité de Direction de l'AS du Golf du Beaujolais :

**Anne LIANOS**, Responsable École de Golf,  
**Arnaud DELBOS**, Professeur de golf  
**Lesly DE GEYNST**, Professeur de golf

**Nicolas SABATIER**, Président de l'Association Sportive  
**Jean-Marie CARNESECCHI**, Vice-Président de l'Association Sportive

L'inscription à l'École de Golf du Beaujolais, implique un engagement mutuel, Association Sportive, Le Golf Club du Beaujolais, Parents et Enfants :

- Respect des horaires de cours,
- Prévenir l'accueil ou le pro en cas d'absence,
- Se présenter à l'accueil du golf ou rejoindre le point de rassemblement (Putting Green) et signaler sa présence (un appel sera fait en début de séance),
- Prendre connaissance des animations, compétitions et autres informations qui vous concernent, sur le tableau d'affichage de l'École de golf, situé au Club House du golf,
- Les cours ont lieu, même en cas de mauvais temps (séances théoriques, règles étiquettes, vidéos),
- Porter un polo du club à chaque cours et en compétition,
- Tenue correcte exigée (jogging et tee-shirt interdits). Pantalon, bermuda, polo, jupe et à défaut de chaussures de golf, chaussures de sport. Pas de casquette, de visière, de bob ou de chapeau dans le Club House,
- Les élèves doivent avoir un comportement qui ne nuit ni à la sécurité ni au bon déroulement des séances, ainsi qu'aux activités des joueurs du club, (on ne crie pas, on ne court pas),
- Les élèves respecteront le matériel prêté, le parcours, et tous les espaces mis à leur disposition,
- A la fin des cours, les enfants attendent au point de rassemblement (putting green). En cas de retard de la personne en charge de récupérer les enfants, ils seront invités à rejoindre la cour intérieure ou à rester à l'intérieur du Club House,
- En situation de jeu, que ce soit amical ou compétition, le/la joueur/se s'engage à :
  - o Respecter son devoir de présentation et à revêtir les tenues de l'association sportive et du club,
  - o Respecter les règles de l'étiquette, s'abstenir de fumer, et ne jamais consommer de produits illégaux ou dopants

Tout élève qui ne respectera pas ces règles pourra être sanctionné par les moniteurs, le responsable de l'Association Sportive ou la Direction du Golf. **LES PARENTS SERONT TENUS INFORMES DES ECARTS.** Si malgré les avertissements, les nuisances et troubles devaient perdurer, l'exclusion des cours de l'école de golf pourra être envisagée.

**Je déclare avoir pris connaissance de la « Charte et du Règlement De l'École De Golf Du Beaujolais » et l'avoir expliqué à mon enfant** \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le

Noms et Signatures du ou des représentants légaux

Signature de l'élève




---

**AUTORISATION PARENTALE**
**Fiche médicale d'urgence**


---

Je (nous) soussigné(s) \_\_\_\_\_

Représentants légaux de l'enfant : \_\_\_\_\_

Domicilié(e) (s) \_\_\_\_\_

---



---

Autorise(sons) les membres de l'encadrement administratif et /ou technique du Club du Beaujolais à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur :

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_

Soit transporté(e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Nom et Prénom du Médecin traitant + téléphone :

---



---

Le Club du Beaujolais s'efforcera de prévenir le ou les représentants légaux dans les meilleurs délais, aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile :
N° de portable père/mère/tuteur 1 :
N° de téléphone du travail :
N° de portable père/mère/tuteur 2 :
N° de téléphone du travail :
Nom et N° de tél d'un contact autre susceptible de vous prévenir :

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles) :

---

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du / des représentants légaux :



---

## AUTORISATION PARENTALE

### Autorisation de filmer, photographier, exploiter l'image et diffuser l'image

---

Je (nous) soussigné(s) \_\_\_\_\_

Domicilié(e) (s) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Autorise(sons) l'Association Sportive du Golf du Beaujolais (l'équipe de l'école de golf) à :

- Filmer et/ou photographier, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, mon (mes) enfant(s) mineur(s)  
Nom(s) \_\_\_\_\_  
Prénom(s) \_\_\_\_\_
- Utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon (mes) enfant(s) susmentionné(s) aux fins d'un document à vocation purement pédagogique interne à l'association sportive/à l'école de golf.
- Diffuser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon (mes) enfant(s) susmentionné(s) sur le site internet et Facebook de l'association sportive de l'école de golf jusqu'à ses 18 ans.

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon (mes) enfant(s), notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Cette autorisation est donnée sans limitation de durée à compter de sa signature, mais pourra être révoquée à tout moment sur simple demande écrite de ma part, adressée à l'AS du Beaujolais par mail : [asbeaujolais@gmail.com](mailto:asbeaujolais@gmail.com)

Cette révocation ne prenant effet que pour les utilisations engagées postérieurement à sa réception par (l'association ou le responsable).

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signatures du ou des représentants légaux, précédées de la mention « lu et approuvé - bon pour accord »



---

## AUTORISATION PARENTALE

### Prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage concernant les mineurs ou les majeurs protégés (En application de l'article R. 232-52 du code du sport)

---

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé :

(Nom Prénom de l'enfant) : \_\_\_\_\_

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la Fédération internationale, dument mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :

(Nom et Prénom de l'enfant) : \_\_\_\_\_

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive 2021-2022

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

**Article R. 232-52 du code du sport :** « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).

L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance. »